

Communauté de communes de Mirecourt
Dompaire (CCMD)

assainissement collectif

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif**

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d’abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d’effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d’effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d’épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d’épuration (D203.0).....	18
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d’épuration.....	18
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d’épuration.....	19
2.	Tarifification de l’assainissement et recettes du service	20
2.1.	Modalités de tarification	20
2.2.	Facture d’assainissement type (D204.0).....	21
2.3.	Recettes.....	23
3.	Indicateurs de performance	23
3.1.	Taux de desserte par le réseau d’assainissement collectif (P201.1)	24
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	24
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	26
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	27
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d’épuration (P205.3).....	28
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	29
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) Erreur ! Signet non défini.	
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) ..	Erreur ! Signet non défini.
3.10.	Conformité des performances des équipements d’épuration (P254.3) Erreur ! Signet non défini.	
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	Erreur ! Signet non défini.
3.12.	Durée d’extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.13.	Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P257.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	30
4.1.	Montants financiers.....	30
4.2.	Etat de la dette du service	30
4.3.	Amortissements	30
4.4.	Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	30
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l’assemblée délibérante au cours du dernier exercice	30
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	31
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	31
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	31
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	32

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté de communes de Mirecourt Dompaire (CCMD)
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liées au service** :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ambacourt, Circourt, Dompaire, Hymont, Juvaincourt, Madegney, Madonne-et-Lamerey, Mattaincourt, Mirecourt, Poussay, Puzieux, Ramecourt, Rancourt, Velotte-et-Tatignécourt, Ville-sur-Ilлон
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, partiel Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 18/07/17 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 948 habitants au 31/12/2020 (10 948 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 379 abonnés au 31/12/2020 (4 379 au 31/12/2019).

Commentaire: Calcul complexe, du fait de la diversité et du nombre de sources de données (Factures de syndicat AEP, Véolia, etc.)

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés raccordés	Nombre total d'abonnés
Ambacourt	125	125
Bettegney-Saint-Brice	65	65
Bouxières-aux-Bois	69	69
Circourt	45	45
Dompaire	443	447
Madonne-et-Lamerey	160	164
Hymont	212	212
Juvaincourt	107	107
Madegney	48	48
Mattaincourt	364	364
Mirecourt	1871	1876
Poussay	365	365
Puzieux	75	75
Ramecourt	81	81
Rancourt	40	40
Regney	48	48
Velotte-et-Tatignécourt	42	42
Ville-sur-Illon	219	231
Total	4379	4404

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 404.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 40,09 abonnés/km) au 31/12/2020. (36,8 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,5 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,5 habitants/abonné au 31/12/2019).

En 2020, 184 vérifications de raccordement ont été réalisées. 27 étaient non conformes.

1.5. Volumes facturés



Les volumes facturés en 2020 s'élèvent à 645 236 m³.

Cette valeur est obtenue en prenant en compte les factures assainissement, les relevés en interne des compteurs de l'Aéropôle, et les campagnes de rejets pour l'Hôpital de Ravenel.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



La CCMD n'enregistre aucun import et export d'effluents d'autres collectivités.

La station de Mirecourt est équipée d'une fosse à matières de vidange. En 2020, cette station a traité 525,3 m³.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 55 au 31/12/2020 (55 au 31/12/2019).

Les deux industriels les plus importants sont conventionnés avec la CCMD. Chaque convention permet, sur la base de 3 campagnes de mesures et d'autocontrôles, de facturer plus précisément la collecte et le traitement des effluents.

Ainsi, en 2020, la charge de pollution provenant de ces deux industriels a été de :

- Pour l'abattoir ELIVIA : 1 791 kg de DCO/j, correspondant à l'équivalent de 14 925 habitants (sur la base de 120 g de DCO/j/Equivalent Habitant) et 707.3 kg de DBO5 correspondant à l'équivalent de 11 788 habitants (sur la base de 60 g de DBO5/j/Equivalent Habitant)

- Pour l'Hôpital RAVENEL : 36.7 kg de DCO/j, correspondant à l'équivalent de 306 habitants (sur la base de 120 g de DCO/j/Equivalent Habitant) et 12.1 kg de DBO5 correspondant à l'équivalent de 202 habitants (sur la base de 60 g de DBO5/j/Equivalent Habitant)

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 34,24 km de réseau unitaire hors branchements,
- 74,98 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 109,22 km (119 km au 31/12/2019).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Val d'Arol	350 m ³
Bassin d'orage	Pont Neuf	1 100 m ³
Bassin d'orage	Neuf Moulin	60 m ³

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 10 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU DE VILLE SUR ILLON				
Code Sandre de la station : 028850802528				
Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	Décembre 2015			
Commune d'implantation	Ville sur Illon			
Lieu-dit	Route des Ableuvenettes			
Capacité nominale STEU en EH (1)	525			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	264,6			
Prescriptions de rejet				
Soumise à autorisation	en date du	07/01/2013		
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	L'ILLON		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	31,5	35	et	90
DCO	69,3	125	et	85
MES	37,8	35	et	90
NGL			et	
NTK	6,9	10	et	85
pH		entre 6 et 8,5	et	
NH4+	5,4	8	et	77
Pt	1,1	4	et	40

22/06/2020	Entrée station		Sortie station		
Paramètres	Concentration	Charge	Concentration	Charge	Rendement
	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	%
Débit moyen journalier (m ³ /j)	38,4		52		
MES	350	13,4	13	0,68	95,0
DBO5	390	15,0	8	0,42	97,2
DCO	1540	59,1	43	2,24	96,2
NTK	97	3,7	2,2	0,11	96,9
N-NH4	36	1,4	0,66	0,03	97,5
Pt	13,2	0,5	9,68	0,50	0,7

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU DE MADEGNEY

Code Sandre de la station : 028828002511

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	Octobre 2015			
Commune d'implantation	Madegney			
Lieu-dit	Chemin d'exploitation n°12			
Capacité nominale STEU en EH (1)	158			
Débit de référence journalier admissible en m3/j	23,7			
Prescriptions de rejet				
Soumise à autorisation	en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	Ruisseau du bois Gérard		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	9,48	35	ou	60
DCO		200	ou	60
MES			ou	50
NGL			ou	
NTK			ou	
pH	entre 6,0 et 8,5		ou	
NH4+			ou	
Pt			ou	

18/02/2020	Entrée station	Sortie station
Paramètres	Concentration	Concentration
	mg/l	mg/l
Aspect	Très dilué	Limpide
Température	8,8	7,6
pH	8,06	8,61
O2 dissous	9,82	11,12
Rédox mV	+ 191,6	+ 211,3
N-NH4	5	2,8
P-PO4	1	1,2
15/07/2020	Entrée station	Sortie station
Paramètres	Concentration	Concentration
	mg/l	mg/l
Aspect	Dilué	Limpide
Température	20,4	19
pH	8,42	7,97
O2 dissous	4,83	8,4
Rédox mV	+ 86,4	+ 204,5
N-NH4	37	2,2
P-PO4	2,2	4,2

STEU DE VELOTTE

Code Sandre de la station : 028849902406

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	Avril 2014			
Commune d'implantation	Velotte			
Lieu-dit	Impasse de l'Eglise			
Capacité nominale STEU en EH (1)	100			
Débit de référence journalier admissible en m3/j	53			
Prescriptions de rejet				
Soumise à autorisation	en date du	07/01/2013		
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	La Gitte		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	6	35	ou	80
DCO	13,2	200	ou	71
MES	7,2		ou	78
NGL	1,32			
NTK	0,22			
pH				
NH4+				
Pt				

11/02/2020		
Paramètres	Entrée station	Sortie station
Aspect	Dilué	Trouble, teinte jaunâtre
Température (°c)	9,3	7,8
pH	7,72	7,04
O2 dissous (mg/L)	1,58	7,28
Rédox (mV)	- 242,6	- 50,5
N-NH4 (mg/L)	53	12
N-NO3 (mg/L)	2	17,5
P-PO4 (mg/L)	3,4	5,8
17/07/2020		
Paramètres	Entrée station	Sortie station
Aspect	Effluent domestique classique	Trouble
Température (°c)	22,2	19,8
pH	8,17	6,91
O2 dissous (mg/L)	0,01	4,34
Rédox (mV)	- 360	+ 300
N-NH4 (mg/L)	106	11,2
N-NO3 (mg/L)	0	110,5
P-PO4 (mg/L)	9,8	11,6

STEU DE RANCOURT

Code Sandre de la station : 028837002034

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux		
Date de mise en service	2009		
Commune d'implantation	Rancourt		
Lieu-dit	Chemin d'exploitation n°15		
Capacité nominale STEU en EH (1)	100		
Débit de référence journalier admissible en m3/j	38		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation	en date du	22/06/2007	
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface	
	Nom :	Le Mêle Dansuron	
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	5	35	ou 60
DCO	11	200	ou 60
MES	6		50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

11/02/2020		
Paramètres	Entrée station	Sortie station
Aspect	Effluent domestique classique	Trouble
Température (°c)	7	6,7
pH	8,63	6,2
O2 dissous (mg/L)	0,18	6,62
Rédox (mV)	- 246,3	+ 136,4
N-NH4 (mg/L)	91	13,8
N-NO3 (mg/L)	0	42
P-PO4 (mg/L)	4,4	5,2
17/07/2020		
Paramètres	Entrée station	Sortie station
Aspect		Chargé
Température (°c)		20
pH		6,07
O2 dissous (mg/L)		6,03
Rédox (mV)		+ 151,9
N-NH4 (mg/L)		14,6
N-NO3 (mg/L)		92
P-PO4 (mg/L)		8,2

STEU DE MIRECOURT

Code Sandre de la station : 028830401257

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	04/10/1999			
Commune d'implantation	Mirecourt			
Lieu-dit	Val d'Arol			
Capacité nominale STEU en EH (1)	30100			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	7400			
Prescriptions de rejet				
Soumise à autorisation	en date du	02/04/1998		
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	Le Madon		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	1800	25	et	90
DCO	3870	100	et	75
MES	1680	30	et	90
NGL		15	et	70
NTK	330		et	
pH			et	
NH4+			et	
Pt	70	2	et	80

	MES	DCO	DBO5	NG	NK	PT
Rendement moyen "réglementaire" du système de traitement (%)	98,83	97,95	98,74	96,34	97,39	91,96
Flux moyen sortant du système de traitement (kg/j)	16,61	65,75	14,41	7,38	5,25	1,93
Flux moyen entrant dans le système de traitement (kg/j)	1421,84	3205,98	1142,43	201,84	201,05	23,97
Flux moyen éliminé par le système de traitement (kg/j)	1405,23	3140,22	1128,01	194,46	195,80	22,04
% de bilans réalisés hors conditions normale par rapport au nombre de bilans total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

L'effluent, en général relativement concentré, est typique d'un effluent mixte : abattoir et urbain.

En DCO, la station est chargée à 82,8 %

En DBO5, la station est chargée à 63,5 %

En MES, la station est chargée à 84,6 %

Les paramètres DCO et DBO5 sont en légère baisse par rapport à l'année précédente.

La charge d'eaux brutes arrivant à la station est relativement stable tout au long de l'année, mis à part lors d'événements pluvieux où un auto-curage des réseaux est observé, et en cas de dysfonctionnement des prétraitements de l'abattoir.

STEU DE PUZIEUX

Code Sandre de la station : 028836401875

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	01/02/2008			
Commune d'implantation	PUZIEUX			
Lieu-dit	Route de Poussay			
Capacité nominale STEU en EH (1)	190			
Débit de référence journalier admissible en m3/j	90			
Prescriptions de rejet				
Soumise à déclaration	en date du	21/07/2015		
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	Ruisseau d'Oëlleville		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	11,4	35	ou	60
DCO	22,8	200	ou	60
MES	17,1			50
NGL				
NTK	2,85			
pH				
NH4+				
Pt				

04/02/2020		
Paramètres	Entrée station	Sortie station
Aspect	Dilué	Limpide
Température (°c)	9,9	9,5
pH	7,67	7,37
O2 dissous (mg/L)	6,95	7,59
Rédox (mV)	+ 197	+ 200
N-NH4 (mg/L)	1,6	2
N-NO3 (mg/L)	9,9	5,5
P-PO4 (mg/L)	0	2,4
15/07/2020		
Paramètres	Entrée station	Sortie station
Aspect	Dilué	Limpide
Température (°c)	20,4	19
pH	7,76	7,21
O2 dissous (mg/L)	2,45	7,39
Rédox (mV)	+ 160,2	+ 200,2
N-NH4 (mg/L)	15	5,6
N-NO3 (mg/L)	0	90
P-PO4 (mg/L)	1,4	9

STEU DE DOMPAIRE

Code Sandre de la station : 028815102419

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	Avril 2014			
Commune d'implantation	DOMPAIRE			
Lieu-dit	Chemin de Chenimont			
Capacité nominale STEU en EH (1)	1800			
Débit de référence journalier admissible en m3/j	982,1			
Prescriptions de rejet				
Soumise à autorisation	en date du	07/01/2013		
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	La Gitte		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	109	35	ou	90
DCO	239	125	ou	85
MES	174	35	ou	90
NGL			ou	
NTK		10	ou	85
pH			ou	
NH4+	12,5	8	ou	77
Pt	3,1	4	ou	40

08/09/2020	Entrée station		Sortie station		
Paramètres	Concentration	Charge	Concentration	Charge	Rendement
	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	%
Débit moyen journalier (m3/j)	110		91,5		
MES	310	34,1	29	2,65	92,2
DBO5	420	46,2	25	2,29	95,0
DCO	950	104,5	98	8,97	91,4
NTK	103	11,3	17	1,56	86,3
N-NH4	80	8,8	16	1,46	83,4
Pt	14,3	1,6	7,49	0,69	56,4
09/11/2020	Entrée station		Sortie station		
Paramètres	Concentration	Charge	Concentration	Charge	Rendement
	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	%
Débit moyen journalier (m3/j)	193		166		
MES	180	34,7	8,6	1,4	95,9
DBO5	230	44,4	9	1,5	96,6
DCO	417	80,5	57	9,5	88,2
NTK	68	13,1	5,8	1,0	92,7
N-NH4	56	10,8	5,7	0,9	91,2
Pt	9,57	1,8	4,64	0,8	58,3

STEU DE CIR COURT

Code Sandre de la station : 028810302426

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	Avril 2015			
Commune d'implantation	CIR COURT			
Lieu-dit	Rue de Régaupré			
Capacité nominale STEU en EH (1)	120			
Débit de référence journalier admissible en m3/j	66,3			
Prescriptions de rejet				
Soumise à autorisation	en date du	07/01/2013		
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	Le Robert		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	7,5	35	ou	80
DCO	16,5	200	ou	71
MES	9		ou	78
NGL			ou	
NTK	1,7		ou	
pH			ou	
NH4+			ou	
Pt	0,27		ou	

03/02/2020	Entrée station	Sortie station
Paramètres	Concentration	Concentration
	mg/l	mg/l
Aspect	Dilué	Limpide
Température	9,7	9,6
pH	8,22	6,91
O2 dissous (mg/L)	8,01	2,37
Rédox mV	+ 97	+ 108
N-NH4 (mg/L)	12	19,8
P-PO4 (mg/L)	1,8	4,6
09/07/2020	Entrée station	Sortie station
Paramètres	Concentration	Concentration
	mg/l	mg/l
Aspect	Dilué	Trouble - légèrement jaunâtre
Température	19,1	19,8
pH	8,16	7,3
O2 dissous (mg/L)	0,82	1,95
Rédox mV	-292	- 49
N-NH4 (mg/L)	68	16,5
P-PO4 (mg/L)	2,9	4,2

STEU D'AMBACOURT

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales					
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux				
Date de mise en service					
Commune d'implantation					
Lieu-dit					
Capacité nominale STEU en EH (1)	350				
Débit de référence journalier admissible	150				
Prescriptions de rejet					
Soumise à déclaration	en date du			26/10/2015	
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface			
	Nom :	Le Madon			
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentrations au point de rejet (mg/l)	Concentrations rédhitoires (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	21	35	70	ou	60
DCO		200	400	ou	60
MES			85		50
NGL					
NTK					
pH					
NH4+					
Pt					

15/06/2020	Entrée station		Sortie station		
Paramètres	Concentration	Charge	Concentration	Charge	Rendement
	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	%
MES	390	9,63	92	2,62	72,8
DBO5	570	14,1	76	2,17	84,6
DCO	2149	53,1	236	6,73	87,3
NTK	136	3,36	54	1,54	54,2
NH4+	108	2,67	41	1,17	56,2
Pt	14,3	0,35	10,4	0,3	16,1

STEU DE JUVAINCOURT

Code Sandre de la station : 028825702565

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux			
Date de mise en service	Décembre 2015			
Commune d'implantation	Juvaincourt			
Lieu-dit	Route de Frennelle			
Capacité nominale STEU en EH (1)	190			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	84,7			
Prescriptions de rejet				
Soumise à déclaration	en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type :	Eau douce de surface		
	Nom :	Ruisseau d'Oëlleville		
Polluant autorisé	Charge entrée en kg/j	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	
DBO5	12,6	35	et	80
DCO	27,7	143	et	75
MES	17	70	et	80
NGL				
NTK	2,6	16	et	75
pH	entre 6,0 et 8,5			
NH4+	1,9	12	et	75
Pt	0,4	9		

16/06/2020	Entrée station		Sortie station		
Paramètres	Concentration	Charge	Concentration	Charge	Rendement
	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	%
Débit moyen journalier (m ³ /j)	61,8		61,8		
MES	170	10,5	13	0,80	92,4
DBO5	120	7,4	9	0,56	92,5
DCO	244	15,1	47	2,90	80,7
NTK	28	1,7	3,1	0,19	88,9
N-NH4	21	1,3	1,6	0,10	92,4
Pt	3,4	0,2	5,18	0,32	0,0

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP-VILLE-SUR-ILLON (Code Sandre : 028850802528)		
STEP-MADEGNEY (Code Sandre : 028828002511)		
STEP-VELOTTE (Code Sandre : 028849902406)		
STEP RANCOURT (Code Sandre : 028837002034)		
STEP MIRECOURT (Code Sandre : 028830401257)	522,06	471,24
STEP PUZIEUX (Code Sandre : 028836401875)		
STEP-DOMPAIRE (Code Sandre : 028815102419)		
STEP-CIRCOURT (Code Sandre : 028810302426)		
STEP-AMBACOURT (Code Sandre : 028800602618)		
STEP-JUVAINCOURT (Code Sandre : 028825702565)		
Total des boues produites		471,24

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP-VILLE-SUR-ILLON (Code Sandre : 028850802528)	0	0
STEP-MADEGNEY (Code Sandre : 028828002511)	0	0
STEP-VELOTTE (Code Sandre : 028849902406)	0	0
STEP RANCOURT (Code Sandre : 028837002034)	0	0
STEP MIRECOURT (Code Sandre : 028830401257)	522,06	471,24
STEP PUZIEUX (Code Sandre : 028836401875)	0	0
STEP-DOMPAIRE (Code Sandre : 028815102419)	0	0
STEP-CIRCOURT (Code Sandre : 028810302426)	0	0
STEP-AMBACOURT (Code Sandre : 028800602618)	0	0
STEP-JUVAINCOURT (Code Sandre : 028825702565)	0	0
Total des boues évacuées	522,1	471,2

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,3 €/m ³	1,3 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 07/02/17 effective à compter du 01/01/17 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	156,00	156,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	156,00	156,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	___	___	___%
Part proportionnelle	___	___	___%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	___	___	___%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	18,40	18,40	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,36	46,36	0%
Total	202,36	202,36	0%
Prix TTC au m³	1,69	1,69	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m3	Prix au 01/01/2020 en €/m3
Ambacourt	1.30	1,3
Circourt	2.27	2,27
Dompaire	2.27	2,27
Hymont	1.30	1,3
Juvaincourt	1,3	1,3
Madegney	2.27	2,27
Madonne-et-Lamerey	2.27	2,27
Mattaincourt	1.30	1,3
Mirecourt	1.3	1,3
Poussay	1.30	1,3
Puzieux	1.30	1,3
Ramecourt	1.30	1,3
Rancourt	31.82 € + 1.30	31,82 € + 1,30
Velotte-et-Tatignécourt	2.27	2,27
Ville-sur-Illon	2.27	2,27
Bettegney		2,27
Bouxières		2,27
Regney		2,27

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- Annuelle (Secteur Dompaire)
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

RECETTES 2020	
Redevance assainissement	733 130,72 €
Contribution eaux pluviales	157 728,00 €
Participation ELIVIA	157 889,36 €
Participation RAVENEL	38 243,15 €
Traitement des matières de vidange	8 168,40 €
Prestations de contrôles	21 354,50 €
Primes AERM	54 342,00 €

2.4 Dépenses



En parallèle, il est intéressant de mentionner les principales dépenses de fonctionnement :

DEPENSES PRINCIPALES 2020		
Objet de la dépense	Prestataire	Montant € HT
Filière boue		
- Chlorure ferrique (déshydratation des boues)	BEAUSEIGNEUR	3732.16
- Polymère (floculation des boues)	AQUAPOLYM	2 888.00
- Elimination des boues		62 575.38
Energies		
Station de Mirecourt	EDF	61 647.65
	ENEDIS	2 897.78
	ENGIE	3 288.85
	IDEX	174.62
Autres stations et PR	EDF	36 373.05
Communication postes de refoulement + agents	ORANGE	600.35
Analyses (réglementaires)	EUROFINS	6 204.41
Traitement du Phosphore	BEAUSEIGNEUR	4 303.94
Curages	MALEZIEUX LOT 1	15 111.00
Vidanges FS	MALEZIEUX LOT 2	4 047.50
Odeurs Neuf Moulin	AQUAPOLYM	15 330.00
Entretien STEP	LA BOUEE	13 395.60
	NATUREL PAYSAGE	820.00

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,43% des 4 404 abonnés potentiels (99,43% pour 2019).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		87,5%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	77,65%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	86,56%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	93

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 93 pour l'exercice 2020 (93 pour 2019).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP-VILLE-SUR-ILLON	15	100	100
STEP-MADEGNEY	9,48	100	100
STEP-VELOTTE	6	100	100
STEP RANCOURT	6	100	100
STEP MIRECOURT	1 142,43	100	100
STEP PUZIEUX	11,4	100	100
STEP-DOMPAIRE	45,3	100	100
STEP-CIRCOURT	9	100	100
STEP-AMBACOURT	14,1	100	100
STEP-JUVAINCOURT	7,42	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2019).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP-VILLE-SUR-ILLON	15	100	100
STEP-MADEGNEY	9,48	—	100
STEP-VELOTTE	6	—	100
STEP RANCOURT	6	—	100
STEP MIRECOURT	1 142,43	100	100
STEP PUZIEUX	11,4	—	100
STEP-DOMPAIRE	45,3	100	100
STEP-CIRCOURT	9	—	100
STEP-AMBACOURT	14,1	100	100
STEP-JUVAINCOURT	7,42	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2019).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP-VILLE-SUR-ILLON	15	100	100
STEP-MADEGNEY	9,48	---	---
STEP-VELOTTE	6	---	---
STEP RANCOURT	6	---	---
STEP MIRECOURT	1 142,43	100	100
STEP PUZIEUX	11,4	---	---
STEP-DOMPAIRE	45,3	100	100
STEP-CIRCOURT	9	---	---
STEP-AMBACOURT	14,1	100	0
STEP-JUVAINCOURT	7,42	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 99 (100 en 2019).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP MIRECOURT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	152.24
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	319
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		471,24

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	191 575	131 778
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 589 417,01	2 442 273,97
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 426 048.96 €

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Mise en place de l'assainissement sur la commune de Mazirot	1 167 500
Mise en place de l'assainissement sur la commune de Domvallier	321 500
Renouvellement de dalot Rue Frairin - Mirecourt	82 000
Extension de réseaux Rue Pierre Enel - Mirecourt	20 000
Diagnostic Amont RSDE (Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau)	17 700

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Il n'existe pas de programme pluriannuel de travaux.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

9 894 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0153 €/m³ pour l'année 2020 (0,0084 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10 948	10 948
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	55	55
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	522,1	471,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,69	1,69
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,43%	99,43%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	93	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	99%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0084	0,0153

ANNEXES

Facture d'eau

Rapport Agence de l'Eau



Référence à rappeler N° du contrat : 54671
Occupant : SARL A LA FINE BOUCHE

Adresse du lieu desservi : 88 RUE DES VIOLONCELLES
88500 MIRECOURT

SYNDICAT D'EAU POTABLE DE LA REGION
MIRECOURTIENNE
10 rue Charles Derise
88500 MIRECOURT
Tél : 03.29.37.49.88 - Fax : 03.29.37.28.33
Mail : sep.mirecourt@wanadoo.fr

Destinataire de la facture

SARL A LA FINE BOUCHE
88 RUE DES VIOLONCELLES
88500 ARCHET SUR VIOLON

Mail : sep.mirecourt@wanadoo.fr
N°TVA Intracommunautaire : FR74258800515

ACCUEIL du Public le mardi matin et le jeudi matin
de 8H15 à 12H00 ou sur Rendez-vous
URGENCE 24H/24H : 03.29.37.49.88

Message :

Tout abonné est vivement engagé à surveiller
régulièrement sa consommation.
En cas de départ, n'omettez pas de résilier votre contrat.

Facture réelle du 31/12/2020
Référence : 2020-EA-00-20003466

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	120 m³
Prix TTC du litre d'eau hors location :	0,00391 €
<hr/>	
	Montants
Consommation	497,09
<hr/>	
Total de la facture	497,09

Historique de consommation

Montant total à payer avant le 30/01/2021 497,09 €

Date de la relève : 31/12/2020 : 120 m3
Date de la relève : 31/12/2019 : 120 m3
Date de la relève : 31/12/2018 : 120 m3
Date de la relève : 31/12/2017 : 120 m3

En espèce (dans la limite
de 300€) ou en carte
bancaire, muni du présent
avis, auprès d'un buraliste
ou partenaire agréé (liste
consultable sur le site
www.impot.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur : SYNDICAT D'EAU POTABLE

Références : EAU

Etablissement : BN

N° codique : 088030 Nature du rôle : 09

N° contrat : 54671

N° facture : 20003466 1

Exercice : 2020/1

Date facture : 31/12/2020

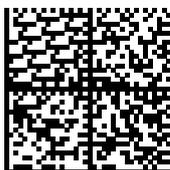
Montant : 497,09 euros

SARL A LA FINE BOUCHE
88 RUE DES VIOLONCELLES
88500 ARCHET SUR VIOLON

à retourner à l'adresse ci-dessous

Service Gestion Comptable
MIRECOURT
5 rue Laberte et Magnié
88500 MIRECOURT

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
5467	09IA05467	15	31/12/2020	1320			1440	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
EAU	2019	120 m3	1,61000	193,20	10,63 (5,50%)	203,83
REDEV.PRELEVTE RESSOURCE	2017	120 m3	0,14400	17,28	0,95 (5,50%)	18,23
LOCATION DE COMPTEUR	2020	12 mois	2,24000	26,88	1,48 (5,50%)	28,36
Collecte des eaux usées						
ASSAINISSEMENT	2017	120 m3	1,30000	156,00	15,60 (10,00%)	171,60
Organismes publics						
REDEV.MODERNISATION RESEAU COLL.	2017	120 m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76
REDEV.POLLUT.ORIGINE DOMESTIQUE	2017	120 m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
Total de votre facture				463,32	33,77	497,09
Montant total à payer				463,32	33,77	497,09

Facture à régler au Service de Gestion Comptable _ 5 rue Laberte et Magnié _ 88500 MIRECOURT
R.I.B. : 30001 00372 E8830000000 68 - Banque de France EPINAL - IBAN : FR89 3000 1003 72E8 8300 0000 068 _
BIC : BDFEFRPPCCT

Horaires d'ouverture du SGC :
Du lundi au Vendredi de 8h45 à 12 h00

[Pour payer votre facture](#)

- Par internet :

En vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fret en saisissant les informations suivantes :
Identifiant collectivité : 025783
Référence de la facture au recto : 2021-EA-00- Numéro de la facture

- Par prélèvement automatique (si vous optez pour ce mode de paiement) :

Dans ce cas, la facture fait mention du compte bancaire ou postal à débiter.

- Par chèque bancaire ou postal :

Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor Public et envoyez-le accompagné du talon détachable au Service Gestion Comptable, 5 rue Laberte et Magnié à MIRECOURT

- En numéraire :

Présentez-vous au Syndicat d'Eau Potable, muni de votre facture.

VOIES DE RECOURS:

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.161 7-5 du code générale des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

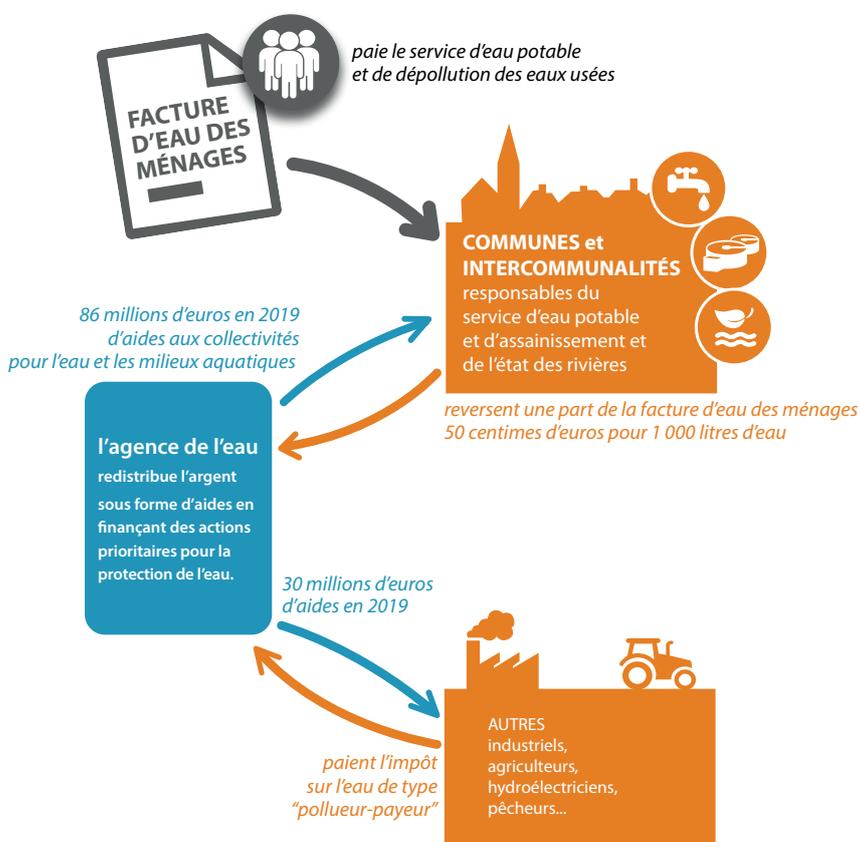


**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

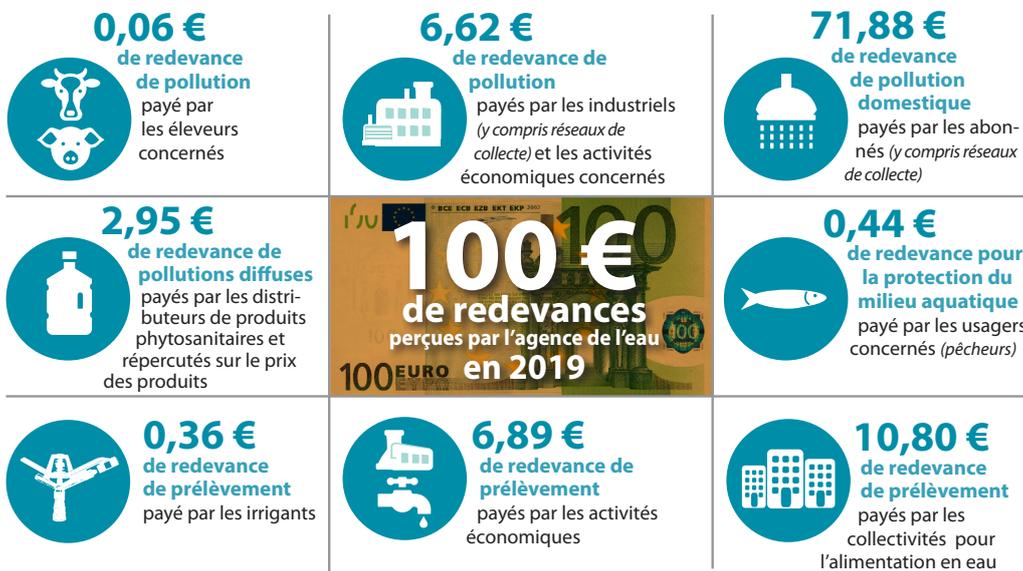
COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 154 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) • source agence de l'eau Rhin-Meuse



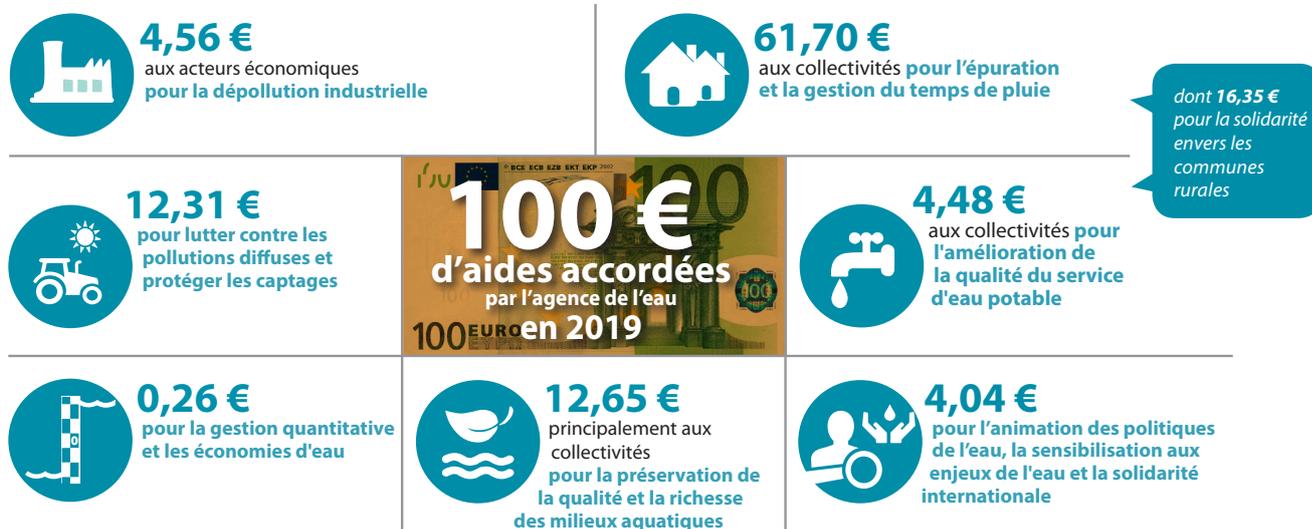
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Rhin-Meuse



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sous climat changeant.

EN 2019...



DES APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

Proposés depuis quelques années par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les appels à projets s'imposent comme une nouvelle forme d'interventions. En ligne de mire, l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou la mise en lumière de sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires.

2019 aura vu la poursuite et le lancement de nouveaux appels à projets : trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, reconversion de friches industrielles, réduction/suppression de substances toxiques...

Un concours inédit "eau et quartiers prioritaires de la ville" a été lancé. Il vise à démultiplier de nouvelles formes d'aménagement conciliant développement de la nature, désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales, reconquête de la biodiversité... pour faciliter la résilience des quartiers.

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines sont tous concernés.

Après l'adoption de cet état des lieux, le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.





le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



L'eau a quelque chose à vous dire...

